

## CTPD DU 24 SEPTEMBRE 2009

Vos représentants F.O. D.G.F.I.P. ont été convoqués ce jour :

La séance réunissait dans un premier temps un CTPD pour les deux filières.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

Mise en place de la direction départementale des finances publiques du Val de Marne

Mise en place des S.I.P. de Boissy-Saint-Léger et Villejuif.

La séance suivante réunissait un CTPD pour la filière gestion publique.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du CTPD du 9 avril 2009.

Modification du règlement intérieur des trésoreries de Créteil municipale et du CHS Paul Guiraud.

**Les organisations en inter- syndicales ont demandé un report du CTPD gestion fiscale en évoquant les raisons suivantes :**

Nous demandons que les rapports de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité et du médecin de prévention ainsi que les effectifs théoriques et réels par division et service nous soient fournis avant la mise en place de la nouvelle structure

Enfin les représentants avaient réclamé un bilan d'étape des premiers SIP avant la mise en place d'une seconde vague.

Par ailleurs, deux points supplémentaires ont été rajoutés à leur demande :

La restauration des personnels de l'Hôtel des Finances de Créteil lors des travaux prévus.

Le problème du stationnement des agents du site de Créteil.

L'administration après avoir écouté nos doléances, a refusé de répondre à nos demandes.

Cependant les représentants de la filière gestion publique ont néanmoins tenté d'ouvrir une séance afin de ne pas pénaliser les personnels de la trésorerie du CHS Paul Guiraud et de la trésorerie de Créteil municipale en vain .

Après une suspension de séance l'administration a refusé de siéger évoquant une convocation réglementaire pour les deux CTPD. **(Réponse : tout ou rien !)**

Il eut été plus judicieux de prévoir deux convocations différentes, afin de séparer les points concernant les restructurations des questions concernant la vie quotidienne de nos collègues.

Nous aurions pu ainsi avaliser des demandes qui amélioreraient nos conditions de travail (changement des horaires variables).

La Direction n'a pas retenu cette solution. Preuve, une fois de plus, du peu de cas accordé au bien-être des agents.

L'Administration veut imposer ses réformes en toute hâte, au détriment des conditions de travail et du dialogue social.

Est-il besoin de souligner que ce procédé est aussi préjudiciable aux personnels qu'aux chantiers engagés.

**En conséquence vos représentants ont refusé de siéger.**

Toutefois cette rencontre n'a pas été totalement négative, car la Direction a proposé la tenue d'une réunion informelle avec les différentes organisations syndicales avant la convocation d'un nouveau CTPD.

**Suite au prochain épisode.**